AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0925
FR0011466069-FS0412

29 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2015, complété par un courrier reçu le 29 juin 2015, la société anonyme OTC Asset Management (79 rue la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 17 juin 2015, par suite d'une cession d'actions EKINOPS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 268 092 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Par ailleurs, le déclarant a précisé ne plus détenir aucune action EKINOPS depuis le 26 juin 2015.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 389 290 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.